

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-674/SG/FP accordant un congé administratif à un conducteur principal des Travaux Publics de l'Etat.

n° 74-674/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
17 avril 1974

Numéro JO  
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro  
10 mai 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois deux jours (dont cinq mois deux jours au titre du présent séjour et trois mois au titre du précédent séjour), à passer à Niort (79), 300, route-d'Aifres, est accordé à M. Rémy Boudaud, conducteur principal des Travaux publics de l'Etat, 8e échelon (groupe III), en service au port de commerce de Djibouti( Ministère du Port et des Régies industrielles) qui, de retour au Territoire le 6 octobre 1972, compters au 12 juin 1974, un an huit mois six jours de séjour ininterrompu outre-mer.